

INVESTIR EN ESPAGNE

Un placement sûr, très rentable,



... et tellement agréable !

Votre *conseiller vous épaulé*
dans toutes vos démarches pour :

- Bien choisir votre implantation,
- Choisir entre l'achat dans le neuf ou dans l'ancien,
- Avoir des interlocuteurs compétents, sur place, qui parlent français,
- Organiser vos visites, votre hébergement,
- Simplifier toutes vos démarches administratives,
- Vous accompagner chez le notaire,
- Optimiser votre fiscalité,
- Mettre en place la location de votre bien.

...

VOTRE CONSEILLER : **VINCENT LE CAM**
06 70 63 03 29 / VINCENT.LECAM007@GMAIL.COM



Une banque en France est susceptible de cautionner des biens achetés en Espagne.

**Demandez-nous
leurs coordonnées !**



Pourquoi investir en Espagne ?

L'Espagne est un grand pays européen, où il fait bon vivre tout au long de l'année. Les Espagnols sont accueillants.

- La vie y est bien moins chère qu'en France et votre retour sur investissement, dès la première année, vous assurera une rente de 5 à 8 % au minimum chaque année... Un rendement bien meilleur que n'importe quel investissement en France, même si vous financez votre opération par un crédit.
- L'immobilier, encore très bas en Espagne, prendra de la valeur chaque année. Votre capital augmentera chaque jour.
- La fiscalité d'un bien est négligeable au regard des conditions françaises.
- La taxe sur la plus-value l'est également.



Pourquoi rencontrer votre conseiller avant d'investir ?

Avant tout parce que cela *ne vous coûtera rien* et que vous bénéficierez gratuitement d'un conseil avisé.

Il est en mesure de vous mettre en relation avec des agences *parlant le français*, que vous recherchez dans l'ancien où que vous vous orientiez vers des programmes neufs.

Ces agences, sur place, sont parmi *les mieux implantées* dans leurs secteurs respectifs et disposent de nombreux biens.

Elles sont nos « *partenaires confiance* », outre vous faire visiter les biens sur place, elles vous accompagneront pour réaliser vos démarches administratives, votre N.I.E. (Numéro d'Identification d'Étranger) auprès de la police, votre ouverture de compte bancaire auprès d'une banque de confiance, vos démarches et le choix du notaire, les changements auprès des services d'eau, d'électricité, du syndic s'il s'agit d'un bien dans une résidence, ...

Votre conseiller pourra également vous présenter un « *Asesor* », qui vous accompagnera dans vos démarches et enregistrements fiscaux et vous assistera en *traduisant les actes et documents notariés*. Il saura également vous aider à déterminer *votre choix d'implantation* en fonction de vos critères, puis à organiser votre séjour sur place (avion, voiture de location, hébergement, rendez-vous sur place, ...) Il sera enfin votre interlocuteur privilégié en faisant des points réguliers sur votre projet.

Investir en Espagne, à l'aide de votre conseiller,
c'est simple, efficace
et cela vous réserve de très belles découvertes
et de *merveilleuses vacances*.

SIÈGE COMMERCIAL
2, RUE DU GRAND CHEMIN
44740 BATZ-SUR-MER
FRANCE

VINCENT LE CAM
CONSEILLER COMMERCIAL
Tél. +33 (0)6 70 63 03 29

REGISTRADORES - SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE LA FONTANA - B4
2,4,6 - CARRER DEL MAR ADRIÀTICA
3700 DÉNIA - ALICANTE - ESPAGNE